



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

appel de préparation à la défense

Question au Gouvernement n° 728

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Vauchez.

M. André Vauchez. Monsieur M. le ministre de la défense, désormais, les principes de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne feront l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements scolaires, collèges et lycées. Dans la continuité de cet enseignement, tous les jeunes Français participeront à un appel de préparation à la défense d'une journée, entre le recensement et l'âge de dix-huit ans, au cours de laquelle les enjeux et les objectifs de la défense, ses moyens civils et militaires leur seront présentés.

La première journée d'appel de préparation à la défense doit se tenir le samedi 3 octobre 1998 et je souhaiterais que vous nous en rappeliez les modalités.

Nous savons que ces journées de préparation auront lieu sur 250 sites répartis sur l'ensemble du territoire national en fonction de l'importance des bassins de population, et que les infrastructures d'accueil seront militaires ou civiles; dans ce dernier cas, elles seront choisies sous l'autorité du préfet. Or, dans beaucoup de départements, ce choix n'est pas encore effectué. Pourriez-vous dire à la représentation nationale si une concertation avec les élus locaux sera mise en oeuvre pour désigner les sites et organiser ces journées au niveau départemental ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui témoigne de l'intérêt des parlementaires pour l'avenir et l'application concrète des textes républicains qu'ils ont votés. Comme vous l'avez rappelé, cette journée de contact direct entre nos armées et la jeunesse prolongera l'enseignement sur les questions de défense dispensé dans les établissements secondaires dès la rentrée de 1998. Le ministère de l'éducation nationale et celui de la défense y ont travaillé de concert pendant toute cette année et le programme est prêt.

La meilleure connaissance des armées contribuera, dans une République équilibrée, à la participation responsable des jeunes aux débats de défense qui les concernent en tant que futurs citoyens.

Cette journée s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. En effet, en évaluant les acquis fondamentaux de la langue française, nous mettons en place - là encore, de concert avec le ministère de l'éducation - un dispositif de détection de l'illettrisme et d'accompagnement des jeunes en difficulté.

Elle sera structurée en quatre modules d'une heure: les enjeux, les missions, l'organisation et les métiers de la défense. Chacun de ces modules sera fondé sur le dialogue, puisque nous avons choisi de mettre en place des petits groupes. En outre, la journée comprendra un module préparé par le ministère des anciens combattants consacré au devoir de mémoire, et des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française, pour engager la lutte contre l'illettrisme.

Le nombre de sites que nous allons ouvrir à partir du 3 octobre sera de 300. Car nous voulons assurer la plus grande proximité possible à tous les jeunes qui seront convoqués. C'est la conséquence du choix que l'Assemblée et le Sénat ont fait d'instituer un système proche de la population et permettant aux jeunes d'engager un dialogue direct avec le système de défense sans leur imposer des sujétions particulières dans leur vie quotidienne.

Nous avons décidé d'accueillir ces jeunes en priorité sur des sites militaires. Dans une République pleine et entière, les jeunes citoyens qui se préparent à l'exercice de leurs responsabilités civiques doivent avoir un contact direct avec les lieux de la défense. Environ 90 % des sites seront militaires et 10 % seront, la première année, civils. Au cours de l'année 1999, nous tirerons les premiers enseignements de cet accueil massif de centaines de milliers de jeunes et nous adapterons le système.

Mais, même lorsqu'un site civil a été retenu, c'est toujours sur une unité militaire que repose la responsabilité de l'organisation de cette journée. Cela témoigne de la volonté de la représentation nationale de nouer un dialogue citoyen entre les jeunes et la défense, dont ils sont coresponsables. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. André Vauchez](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 728

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1998, page 5028

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 1998